



Multi-Accueil
L'îlot câlin



PROJET D'ETABLISSEMENT ILOT CALIN

Septembre 2019
(Mise à jour : Fev 2020)

1 - Présentation générale

2- Projet social

A - Territoire et diagnostic

B - Caractéristiques de l'environnement

C - Modalités d'admission et situation d'urgence

3- Projet éducatif

A - Accueil et adaptation

B - Environnement (espace et personne)

a) - Aménagement de l'espace

b) - Attitude du personnel

C - Les différents temps de l'espace-accueil

➤ Les repas et les goûters

➤ Le sommeil

➤ Soins corporels

➤ Eveil et activités

➤ Exemple d'une journée type au multi-accueil

D - Compétences professionnelles mobilisées

4 - Implication des familles

5 - Projets à l'étude

1 - PRESENTATION GÉNÉRALE

Gestionnaire :

Centre Social et Culturel
15 Avenue du Général Leclerc
15130 ARPAJON-SUR-CERE
Tel : 04.71.64.55.33
Site : <http://www.centresocial-arpajon.com/>
Mail : contact@centresocial-arpajon.com

Nom de la structure :

Ilot Calin - Maison de la petite enfance-
Place de l'église
15130 ARPAJON-SUR-CERE

Contrat enfance jeunesse : oui

Arpajon-sur-Cère, Giou-de-Mamou, Vézac, Yolet, Labrousse, Carlat.

Prestation d'accueil :

- Etablissement assurant un accueil collectif régulier ou occasionnel avec ou sans contrat auprès des familles.
- Capacité d'accueil : agrément modulé de 10 à 15 places
- Age des enfants accueillis : 10 semaines à 6 ans
- Encadrement : 1 puéricultrice - 1 EJE - 2 auxiliaires de puériculture - 1 auxiliaire petite enfance et 2 agents éducatifs.
- Durée et rythme d'accueil :
 - Accueil avec contrat : 3 heures minimum par jour de présence de l'enfant.
 - Accueil sans contrat : 30 minutes minimum par jour de présence.

2 - PROJET SOCIAL

A - Territoire et diagnostic :

Jusqu'en Septembre 2017 la commune d'Arpajon-sur-Cère offrait des capacités d'accueil dans le domaine de la petite enfance sous plusieurs formes :

- 4 places en collectif et 14 places en familial dans le cadre d'une convention avec la ville d'Aurillac.
- R.P.E. à temps complet
- Ilôt calin (25 heures ouverture hebdomadaire), 10 places en collectif au Centre Social d'Arpajon-sur-Cère.
- Des assistantes maternelles libérales.

En 2014, un diagnostic de territoire a été réalisé par la C.A.F sur la politique « Petite Enfance », et plus particulièrement sur les besoins des familles, l'évolution de la démographie, l'installation de nouvelles familles sur le territoire.

Synthèse du diagnostic :

Ce diagnostic nous a montré la stabilité de l'évolution de la répartition des enfants (allocataires C.A.F. et M.S.A.) de moins de 6 ans entre 2009 et 2013, le besoin d'une harmonisation des accueils (collectif et individuel chez les assistantes maternelles), l'élargissement des missions du R.P.E., et la nécessité d'un multi-accueil collectif à temps plein sur le territoire.

Suite à cette étude le projet d'extension du multi-accueil existant a pris tout son sens.

L'élargissement du R.P.E. accompagné d'un multi-accueil à temps complet a permis d'offrir aux familles des modes d'accueil complémentaires et cohérents sur l'ensemble du territoire, en mode guichet unique.

C'est par ailleurs, un projet auquel ont adhéré les 7 communes du territoire pour le R.P.E. et les communes d'Arpajon-sur-Cère, Vézac, Giou-de-Mamou, Labrousse pour le multi-accueil.

Depuis Septembre 2017 :

- 15 places en collectif à l'îlot câlin : 11H ouverture quotidienne / du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30.
- RPE à temps complet.
- Des assistantes maternelles libérales.

B - Caractéristiques de l'environnement :

La Maison Petite Enfance est située place de l'église, en plein centre de la commune.

Un parking gratuit se trouve devant le bâtiment.

Un arrêt « dépose-minute » a été créé.

Une voie à sens unique, avec une vitesse limitée, contourne le bâtiment.

Un accès pour personne à mobilité réduite facilite l'entrée (rampe).

Le multi-accueil est en rez-de-chaussée avec un grand jardin extérieur.

C - Modalités d'admission et situation d'urgence :

L'attribution des places tient compte de la date d'inscription et des critères de priorité tels qu'enfant présentant un handicap et enfant dont les familles sont bénéficiaires de prestations sociales (R.S.A....).

Une place est réservée à l'accueil d'urgence.

► L'article R-2324-17 du code de la santé publique issu du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 stipule que « les établissements d'accueil non permanents veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés ».

De plus « dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ».

De plus, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées nous invite à réfléchir sur l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants en situation de handicap et de leur famille.

Afin de rendre l'accueil accessible à tous les enfants, il sera appliqué le taux d'effort immédiatement inférieur pour les familles ayant à charge un enfant en situation de handicap, qu'il s'agisse de l'enfant accueilli ou non dans la structure.

Une fois la décision prise d'accueillir l'enfant, il conviendra de ménager des temps d'adaptation sur une durée plus importante que d'ordinaire pour faciliter son intégration à la structure d'accueil.

► Places prioritaires selon les conditions prévues au décret n° 2006-1753 du 23/12/06 « Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de 6 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées. »

« L'établissement veille à proposer à son ou ses parents ayant cessé l'activité professionnelle ou la formation rémunérée à l'origine de l'admission de leur enfant, une solution d'accueil leur permettant d'accomplir les démarches nécessaires à une recherche active d'emploi. Cette proposition tient compte des autres demandes d'accueil reçues par le gestionnaire et des priorités qu'il détermine pour y répondre ».

► Situation d'urgence :

La structure peut être amenée à recevoir un enfant à la demande de familles, ou des services sociaux. Un prévisionnel de fréquentation de l'enfant sera établi afin d'assurer un accueil prioritaire, en fonction d'un contexte d'urgence sociale (accueil avec contrat).

Cette place d'accueil d'urgence est réservée pour une durée de 15 jours.

3 - PROJET ÉDUCATIF

Le multi-accueil collectif du Centre Social se situe à la Maison de la Petite Enfance
- Place de l'église - 15130 ARPAJON-SUR-CÈRE.

OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H 30

L'îlot câlin, conjointement à un R.P.E. et un A.L.S.H. maternel, s'inscrit dans le projet global du Centre Social d'Arpajon-sur-Cère, sur le secteur de la petite enfance.

A - Accueil et adaptation :

L'enfant, venant à l'îlot câlin découvre un nouveau lieu, de nouveaux jeux, d'autres enfants, d'autres adultes.

Il se sépare peut-être pour la première fois de ses parents et ce moment peut s'avérer difficile à vivre aussi bien pour l'enfant que pour les parents.

L'enfant doit se sentir en sécurité dans ce lieu pour y rester seul. Cela nécessite une approche lente, en douceur, une mise en confiance.

Afin de préparer cette séparation, il est important d'instaurer un accueil progressif : les parents accompagnent l'enfant et visitent les locaux, restent avec lui la première fois, puis progressivement ils le laissent seul pendant un certain temps.

Ce type d'accueil permet à l'enfant de se repérer, à son rythme dans un lieu qu'il ne connaît pas encore, de s'habituer à des personnes qui lui sont étrangères.

Ainsi, l'enfant se sent rassuré, sécurisé, ce qui facilite la séparation, son intégration dans la structure, son passage de la cellule familiale au petit groupe.

Durant ces temps d'accueil, les professionnelles sont présentes et disponibles. Elles s'efforcent de créer un climat de confiance, d'aider l'enfant à s'adapter dans ce nouvel espace de vie, de le lui rendre agréable, en respectant le rythme de chacun.

Il est important que, lors du départ des parents, ils le signifient à leur enfant (même s'il est tout petit, même s'il pleure). Cela évite des situations angoissantes et permet d'établir une relation de confiance entre le parent et l'enfant.

Ainsi, l'enfant ne se sent pas abandonné et est prêt à s'investir dans la structure.

Ce temps d'intégration progressive est aussi une occasion d'échanger entre parents et professionnels.

Ce dialogue est important et nécessaire pour mieux connaître chaque enfant, ses besoins et ses habitudes.

Un cahier de liaison pour chaque enfant est mis en place.

Y sont notés les observations du personnel et le déroulement de la journée de l'enfant au multi-accueil. En retour, les parents y notent les événements marquants de la maison, qu'ils jugent utiles pour le personnel.

B - Environnement (espace et personne) :

Afin de proposer aux familles une offre globale d'accueil pour les enfants de - 6 ans, deux structures sont regroupées à la Maison Petite Enfance. (Cette dernière ayant fait l'objet d'une réhabilitation en 2016/2017).

Au rez-de-chaussée ► le multi-accueil

Au 1^{er} étage ► le R.P.E.

Ce projet intègre une mutualisation optimisée des locaux, et une offre « Petite Enfance » complémentaire et cohérente, un ascenseur permet de relier les 2 niveaux.

a) Aménagement de l'espace :

Rez-de-chaussée :

- une entrée - vestiaire avec casiers, porte-manteaux
- un local poussettes
- une salle d'éveil - trois salles de repos
- une salle de changes et toilettes
- une cuisine / biberonnerie et une salle de repas

- un bureau
- un vestiaire et une salle de détente pour le personnel
- Plusieurs espaces de rangements (jouets, stockage des couches, local poubelles ...)
- une lingerie / buanderie
- un local ménage
- une cour extérieure avec une terrasse, une structure fixe (toboggan...) sur un sol souple, une partie en herbe et des activités modulables (porteurs, ballons...)
- un espace motricité et un coin éveil sensoriel mutualisé avec le R.P.E.

1^{er} étage :

Le R.P.E. avec un bureau, un vestiaire, une salle d'éveil, un coin cuisine, une salle de repos, un coin change + toilettes.

L'aménagement prend en compte les besoins de l'enfant. Différents coins sont aménagés dans la salle d'éveil : coin livres dans lequel l'enfant peut se retirer, se reposer, regarder un livre seul ou avec d'autres ; coin « voitures » ; coin « poupées » ; coin bébés aménagé en fonction des besoins des tout petits et intégré dans la salle tout en étant sécurisé ; espace moteur.

Cette disposition permet à l'enfant de trouver des espaces à sa dimension, d'avoir des repères stables puisque ce sont des coins permanents.

Dans cet espace, une grande partie du matériel utilisé est placé à hauteur de l'enfant. Il peut donc expérimenter, choisir de lui-même son activité.

L'enfant apprend peu à peu à ne pas bouleverser l'ordre, à remettre les choses à leur place.

Cet aménagement favorise l'autonomie de l'enfant ainsi que sa socialisation (jouer seul - jouer en groupe.)

b) Attitude du personnel :

L'adulte accompagne l'enfant dans ses jeux, en étant disponible et à l'écoute de ses désirs, en verbalisant ce qu'il fait et ce qu'il vit.

Il est important de valoriser l'enfant, de l'encourager à aller plus loin dans ses explorations, dans ses découvertes, pour qu'il se sente « capable de ... ».

Il acquiert ainsi une plus grande confiance en lui, une plus grande autonomie.

L'adulte est là pour donner des limites à l'enfant. Celui-ci ne peut et ne doit pas faire tout ce qu'il veut. Il y a au sein de l'espace petite enfance une forme douce mais réelle de « discipline » avec des règles de vie à respecter (ranger les jeux après utilisation, s'asseoir pour les repas, se taire pour écouter...).

L'enfant a besoin de ces limites pour se construire, pour grandir.

Elles sont indispensables pour qu'il accède à la prise de conscience de l'autre.

Il peut ainsi apprendre le respect de l'autre et de son environnement.

Toutes ces règles de la vie en collectivité sont apprises progressivement par l'enfant, sans contrainte avec bienveillance éducative.

c) Les différents temps de l'espace-accueil :

La vie du multi-accueil est ponctuée par différents moments qui construisent des repères pour l'enfant.

➤ Les repas et les goûters :

Ils permettent à l'enfant d'acquérir des repères temporels, d'harmoniser sa journée en suivant son rythme biologique.

* Les goûters : vers 16 heures

Laitage, fruit, céréales... sa composition dépend de ce que les enfants ont mangé à midi.

Les enfants mangent ensemble, pour les tous petits nous fonctionnons à la demande selon les besoins de chacun.

C'est sur ce temps du goûter, que peuvent se fêter les anniversaires.

* Les repas : sont servis vers 11 H 30

En revanche pas d'heure fixe pour les repas des bébés (biberons).

Les enfants sont 4-5 à table avec un adulte.

C'est un moment privilégié. Il est important que l'enfant vive cet instant en toute sérénité, qu'il en profite pour découvrir les saveurs des aliments.

La diversification alimentaire pour les tous petits doit commencer à la maison.

Le personnel encourage l'enfant à se prendre en charge : apprendre à se servir, manger seul, déposer sa serviette de table au sale à la fin des repas...

La fin du repas se fait au rythme de chacun, mais l'adulte attend que le plus grand nombre des enfants ait terminé pour qu'ils se lèvent et se lavent les mains.

➤ Le sommeil :

La sieste est peut être l'occasion d'apprendre à dormir avec les autres dans un autre lieu que la maison.

Ceci peut être difficile car insécurisant et ce temps nécessite la présence attentive et rassurante de l'adulte.

En fonction de leur âge et de leur maturité, les enfants sont couchés soit dans des lits à barreaux, soit sur des couchettes. (Il existe 3 dortoirs de 5 couchages chacun).

Le sommeil contribue à la croissance générale de l'enfant ; il est primordial de privilégier ce temps de sieste, de faire en sorte qu'elle se déroule dans de bonnes conditions.

Quel que soit l'âge de l'enfant et dans le souci de respecter son rythme et ses besoins, nous ne réveillons l'enfant qu'à titre exceptionnel.

➤ Soins corporels :

Le change est un moment relationnel privilégié entre l'adulte et l'enfant. L'adulte fait prendre conscience à l'enfant des différentes parties de son corps.

Des points de repère sont établis dans la journée pour aider l'enfant à acquérir son autonomie : avant et après le repas, après la sieste.

Au fur et à mesure que l'enfant devient autonome (sait se déshabiller, demande d'aller aux toilettes...), il gère ses allées et venues aux toilettes (toujours sous la surveillance d'un adulte).

Pour les tous petits, en plus des points de repère établis dans la journée, l'enfant est changé aussi souvent que nécessaire.

Le lavage des mains s'acquiert dès le plus jeune âge. Le personnel encourage l'enfant à se laver les mains avant et après le repas, après le passage aux toilettes, après qu'il se soit mouché seul, afin que ce geste devienne un automatisme.

➤ Eveil et activités :

Il est important de créer un environnement adapté et sécurisé pour le tout petit.

Des activités en fonction de l'âge de l'enfant sont proposées afin de favoriser l'éveil, la créativité et l'autonomie de chaque enfant dans le respect de son rythme et de son envie.

Néanmoins, tous les moments de la vie quotidienne sont des temps de découverte, d'apprentissage, des occasions de jeux et de relations entre adultes et enfants.

L'accueil en multi-âges est une source de stimulation permanente.

Petits et grands ont la possibilité d'intérargir entre eux.

Les tous petits dès qu'ils commencent à se déplacer (ramper, se tourner...) vont élargir leur champ d'expérimentation dans la salle d'activités au contact des autres enfants.

Quelques exemples de jeux ou d'activités :

- jeux d'imitation (dinette, poupée...) favorisent le langage et la sociabilisation.
- jeux d'éveil : puzzle, memory
- jeux de manipulation : remplir, vider, enfiler, aligner...
- activités créatives : pâte à sel, peinture...
- jeux de construction : légo, kapla...
- activités culturelles : atelier autour du livre
- activités à thème : chasse au trésor, cuisine, décoration de Noël...
- des sorties : bibliothèque, des co-activités avec le R.P.E.

➤ Exemple d'une journée type :

- L'accueil se fait dès 7 H 30

L'enfant a pris son petit-déjeuner à la maison.

- A partir de 9 H 30 ► différentes activités sont proposées aux enfants (pâte à modeler, peinture, collage, atelier autour d'un livre....).

Si le temps le permet, les enfants jouent à l'extérieur.

Selon leurs besoins, les plus petits font la sieste.

- Le repas commence vers 11 H 30.

Les plus grands sont installés à table assis sur des petites chaises.

Les plus jeunes sont dans des chaises hautes ou des chaises adaptées avec une petite tablette.

Les bébés prennent leurs biberons dans les bras de l'adulte selon leur rythme.

- La sieste commence vers 13 H.

Selon l'âge, les enfants sont installés dans des lits à barreaux ou dans des couchettes.

Un adulte reste avec eux afin de les rassurer.

- Vers 16 H, nous proposons un goûter aux enfants.
- De 16 H 30 à 18 H 30, c'est le temps du départ échelonné des enfants.

Les enfants jouent dans la salle d'activités ou à l'extérieur.

d) Compétences professionnelles mobilisées :

➤ Les qualifications :

- Une puéricultrice diplômée d'état - responsable.
- Une éducatrice de jeune enfant assurant la continuité de fonction de direction
- Deux auxiliaires de puériculture
- Une auxiliaire petite enfance
- Deux agents éducatifs

➤ Les missions :

Points de repère fixe et régulier pour les enfants, les professionnels ont un rôle sécurisant.

Répondant aux besoins de l'enfant, ils sont disponibles pour satisfaire :

- leurs besoins physiologiques et biologiques
- leurs besoins affectifs
- leurs besoins d'espace, de mouvement
- leurs besoins de jeux
- leurs besoins d'autonomie
- leurs besoins de communication et de socialisation

Ils ont une fonction relationnelle importante par rapport aux parents :

- écoute, disponibilité
- capacité de relater le vécu des enfants à la demande des parents
- tenir le cahier de transmissions individuelles
- respect de la confidentialité
- création d'un climat de confiance permettant de parler de certains problèmes
- échanger, dialoguer
- conseiller

La responsable du Multi-Accueil a un rôle de coordination entre les parents et le centre social.

Elle est garante du projet éducatif et de sa mise en œuvre avec comme souci permanent le bien être des enfants.

Elle a aussi comme mission le management de l'équipe « petite enfance », (organisation du travail, réunions d'équipe, formation...).

4 - IMPLICATION DES FAMILLES

- Informer les parents sur les différentes activités menées par le centre social.
- Accueillir enfants et parents au sein de la structure d'accueil : impliquer les parents dans la vie quotidienne de l'îlot calin, leur laisser libre accès à la salle de jeux, insister sur le temps nécessaire durant les périodes d'adaptation afin que la séparation se déroule dans de bonnes conditions.
- Formaliser l'accueil de l'enfant par la signature d'un contrat signé par les parents (où sont précisés les jours et heures de présence de l'enfant au sein de l'établissement).
- Inviter les parents à diverses manifestations : fêtes de fin d'année, assemblée générale du centre social.
- Solliciter les parents pour participer à des sorties extérieures.
- Faire en sorte que le cahier de liaison soit rempli par le personnel et par les parents.

Toute information concernant la vie de l'îlot calin est communiquée par tracts, affiches, mails, sur le site du centre social, page facebook.

5 - PROJETS Á L'ETUDE

➤ « Des moments passerelle » vers l'école :

L'entrée à l'école maternelle représente un changement de rythme et de cadre important, qui doit être accompagnée au mieux dans l'intérêt de l'enfant et ses parents.

C'est pour répondre à ce besoin d'adaptation que peut-être initié des actions « passerelle », petite enfance, petite section maternelle en partenariat avec l'Education Nationale et la C.A.F.